



Compte rendu Réunion de Bureau du 02 mars 2011

Présents : Philippe ROUSSEAU, Pierre TISSEUIL, Patrice LASSERRE, Elisabeth LE GALLES, Marc BARANGER, Alain MILLON.

Excusés : Christophe CHOUX, Michel LACOMBE, Philippe ROUIX.

Absents : Chantal FOUBLE, Fabrice COMPAGNON, Yves AUGER.

1 – CA du 19 janvier :

Après quelques corrections celui-ci est approuvé.

2 - Dossier en cours :

a) **3 Moulins** : précision non abordée dans notre dernier compte rendu avec Mme Gaillard concernant les grands parkings couverts: elle indique que leur rénovation serait trop onéreuse. Nous attendons la réponse de la mairie sur leur intention de rachat de ces parkings couverts.

b) **Parc et ZAC** : Point et avis de l'AHZP sur le compte rendu de la mairie concernant la visite du Parc et de la ZAC (11 12 2010).

- Zones PMR (Personne à Mobilité Réduite)

Mettre les zones aux normes, n'autorise pas à faire table rase de toute la végétation. Une concertation avec les riverains s'impose.

- Stationnement « Au pain d'épice »

Notre demande était claire, la zone bleue ne devait être mise en service qu'après les problèmes de stationnement réglés. L'AHZP ne souhaite pas compliquer davantage la vie des habitants de ce secteur.

- Stationnement rue des Ecoles

L'AHZP ne comprend pas cette réponse, nous avons, à l'époque du projet imposé, ces places en raison de la suppression du parking des Instituteurs. Aujourd'hui ces places côté impaire doivent rester et être matérialisées en dehors du trottoir. Si cette interdiction concerne le stationnement sur la route, nous sommes tout à fait pour.

Nous attendons la réalisation des travaux envisagés concernant le stationnement coté pair à l'entrée de la rue, côté rue des Pêcheurs.

- Modification Bleuets / Coquelicots

Pourquoi, alors qu'une solution nous a été proposée lors de cette visite, payer un bureau d'étude ? Nous demandons simplement de matérialiser la partie zébrée blanchie, par des bacs à fleurs pour obliger les véhicules à suivre le chemin imposé par le stop. Lors de notre première demande, les services techniques avaient même indiqué vouloir mettre des bordures.

- Aménagement face 12 rue des Genêts

Ce n'est pas le nombre de panneaux qui nous intéresse mais un positionnement efficace pour une meilleure sécurité. Rappel de notre demande suite à cette visite sur le terrain qui n'a visiblement pas été comprise : "**Par un manque de signalisation, des personnes extérieures à la ZAC ont déjà pris la rue des Genets en sens interdit. Nous demandons une signalisation appropriée au niveau : du N° 10 de la rue des genets et au croisement avec l'impasse des marguerites**".

- Rue des Primevères

Nous ne pouvons que déplorer ce fait, car l'abattage de cet arbre très ancien aurait du être réglé depuis longtemps. Nous le condamnons, aucun habitant ne doit intervenir de sa propre initiative sur la végétation extérieure à sa propriété.

- Place de l'Europe

Nous attendons la fin des travaux pour nous prononcer, mais concernant l'allée entre les immeubles, la solution apportée à ce jour est insuffisante.

- Rue des Violettes

Les problèmes de cette rue n'est pas l'essouchage d'un arbre mais son revêtement en béton dégradé en de nombreux endroits qui est à refaire. Nous attendons des précisions sur la décision adoptée par la mairie.

- Ensemble des arbres de la ZAC

L'assemblée générale de la l'AHZP n'est pas habilitée à approuver un programme décidé par la mairie, d'ailleurs, si ce programme existe, nous aimerions le connaître. Les habitants de la ZAC nous le reprocheraient. Rappel de notre demande suite à cette visite sur le terrain : "**Nous insistons pour que ces modifications obligatoires et ces abattages soient faits dans la concertation et présentés en réunion publique aux habitants**".

- Réfection de la voirie

Pour plus de clarté nous souhaiterions avoir connaissance de cet audit.

- Parc des Pêcheurs

Pour nous l'ensemble des points ne sont pas tous résolus, malgré nos nombreux rappels: "**Nous réclamons toujours une vraie signalisation identique aux autres parcs de la commune, le remplacement des poubelles en bois brûlées, la signalisation du "cany-city" et le blocage des accès aux engins motorisés**".

Ne paraissent pas sur leur compte rendu:

- le problème du passage au feu de la rue des Ecoles, nous attendons toujours une solution.
- le problème des parkings couverts "3Moulins" [voir aussi point a)]

b) **Dossier transports** :

Suite à la réalisation de notre dossier nous allons prendre rendez-vous avec le responsable de la société APOLO7 et un responsable de la RATP exploitant les lignes 211 et 321.

Nous communiquerons nos réflexions sur le réseau APOLO7 au secrétariat du Président des transports du Bassin Chellois.

3 - Site Internet :

Pour des raisons de visibilité, nous conservons l'adresse de l'ancien site : **ahzp.free.fr**. Sur sa page d'accueil, un lien direct vous renvoi vers le nouveau site internet : **ahzp.e-monsite.com**.

Nous avons choisi pour ce nouveau site la version "PRO" au prix de 45€ par an.

Formule sans publicité, avec la possibilité de créer un espace membre, 10 adresses mail pour les administrateurs.

Espace Membres : NIVEAU DE DROIT MEMBRE

Niveau 1 : Membre

Membre de base, il peut accéder à l'espace membre, poster des messages, utiliser la chat-box, éditer ses messages sur le forum, supprimer des commentaires sur son profil. Il peut également proposer des billets de blog mais ceux-ci sont placés en hors ligne (vous devez valider ces billets sur l'administration du module blog pour les publier)

Niveau 2 : Modérateur

Idem niveau 1 avec en plus : rôle de modérateur avec édition et suppression de tous les messages du forum, suppression de messages sur la chat-box, suppression de commentaires sur les profils.

Niveau 3 : Editeur

Idem niveau 2, avec en plus : publication immédiate des billets de blog qu'il rédige.

Ce nouveau site se met progressivement en place, il sera opérationnel dans les semaines avenir.

4 - Procédure :

La procédure va s'arrêter car aucun requérant ne poursuit en cassation. Nous avons maintenant trente années d'attente selon Maître Trennec, délais où les parties adverses peuvent encore réclamer les condamnations.

5 - Divers :

Prévoir une lettre pour inviter les nouveaux habitants à consulter notre site.

Le compte rendu sera fait par le Président.

Fin de la réunion vers 23 H 10.